Samedi 5 Janvier 1889

RÉDACTION ET ADMINISTRATION :
ROUBAIX, rue du Vieil-Abreuvoir, N° 13
TOURCOING, rue Verte, 55.

PRIX DES ABONNEMENTS
ROUBAIX-TOURCOING
3 mois, 4 fr. 50. — Un an, 18 fr.
NORD et départements limitrophes
3 mois, 6 fr. — Un an, 24 fr.

L'abonnement continue sauf avis contraire.

L'AVENIR DE ROUBAIX-TOURCOING

JOURNAL RÉPUBLICAIN QUOTIDIEN

PRIX DES ANNONCES :
ANNONCES . . . . 0 fr. 25 la ligne
RÉCLAMES . . . . 0 fr. 50 —
FAITS DIVERS . . 0 fr. 75 —
LOCALES . . . . . 1 fr. » —

Les Annonces sont reçues à ROUBAIX-TOURCOING aux bureaux du Journal, et à PARIS, à l'Agence Audbourg, place de la Bourse, 10.

TÉLÉPHONE

L'AVENIR DE ROUBAIX-TOURCOING commencera prochainement la publication d'un nouveau feuilleton.

Bourse du Boulevard

Paris, 3 janvier.

3 0/0 Français	83	Banque Ottom.	530	68
4 0/0 Français		Ext. Espagne		
4 1/2 0/0 A.	424	Rio-Tinto	640	62
3 0/0 Italien	95	30 Panamas	108	75
5 0/0 Turc	15	35		
Chemins Turcs		Portugais		
Suez		Russes 1889	87	18
Tendance soutenue		Turcs	15	

ROUBAIX-TOURCOING 4 JANVIER 1889

UNE BONNE MESURE

Le conseil des ministres a approuvé dans sa réunion d'hier matin, un projet de décret qui rattache la direction générale des postes et des télégraphes, au ministère du commerce. Nous sommes convaincus que le public approuvera à son tour, la décision du conseil des ministres.

On sait que M. Rouvier, en arrivant aux affaires comme président du conseil, supprima le ministère des postes et télégraphes, et rattacha ce important service au ministère des finances. De bons esprits pensèrent alors que cette mesure, bien que conforme aux anciennes traditions, devait avoir pour inconvénient de subordonner l'intérêt général à l'intérêt fiscal, ou pour parler plus clairement, les intérêts des contribuables à ceux du Trésor.

Les faits qui se sont passés, depuis cette époque, n'ont que trop confirmé ces prévisions. Outre qu'aucune amélioration notable n'a été apportée dans la transmission des correspondances postales et télégraphiques, des tiraillements regrettables se sont produits entre la direction et le nombreux personnel placé sous ses ordres.

En somme, le retour au système qui fonctionnait avant l'établissement du ministère des postes, n'a produit que ce double résultat : mécontentement du public et mécontentement des agents subalternes.

Nous espérons que le rattachement du service postal et télégraphique au ministère du commerce, changera en peu de temps la face des choses. Il est incontestable, en effet, que la pensée principale qui a dicté cette décision aux membres du gouvernement, a été de mettre ce grand service des communications nationales et internationales, en harmonie avec le développement toujours croissant du commerce et de l'industrie.

Maladroitement exilée au ministère des finances, la direction des postes et télégraphes sera réellement dans son milieu naturel, au ministère du commerce, dont elle formera en quelque sorte un des rouages les plus essentiels. Car, qui donc est plus intéressé que les commerçants et les industriels, à la prompte expédition des correspondances et à la régularité constante du service ? N'est-il pas évident que si ceux-ci sont desservis comme ils le désirent, le reste du public n'aura jamais à se plaindre ?

Mais que faut-il faire pour donner complète satisfaction aux principaux clients de la Poste et du Télégraphe et par là au public tout entier ?

Nous n'avons pas la prétention de posséder une compétence spéciale en la matière. Ce que nous pouvons affirmer, sans crainte de démenti, c'est que les doléances et les protestations des commerçants et des industriels sont très fréquentes, et que nous en recevons souvent l'écho dans nos bureaux.

Ce qui est certain encore, c'est que l'organisation du service des correspondances postales, est dans l'enfance de l'art, si on la compare à l'organisation de quelques pays voisins.

Notre peuple casanier et routinier, a vécu longtemps de ce préjugé qui consistait à croire que la France était sans rivale, dans ce genre comme dans bien d'autres. L'Europe nous enviait notre service des postes et télégraphes, comme notre magistrature !

Il a fallu en rabattre, lorsque la facilité des communications a rapproché tous les peuples et créé la concurrence sur le terrain du commerce et de l'industrie.

Pour ceux qui conserveraient l'antique préjugé de notre supériorité, un voyage à Bruxelles — pour ne parler que de la Belgique — ferait certainement tomber leurs illusions.

Ce n'est pas que nous ayons l'intention de nier les améliorations réalisées, ni de méconnaître les progrès accomplis sous le gouvernement républicain, par les hommes qui ont dirigé notre service des postes et télégraphes, antérieurement à M. Coulon. Il y aurait une ingratitude flagrante à ne les signaler, en passant, les efforts louables de M. Cochery et de M. Granet — surtout du premier — pour perfectionner un outillage qui joue un si grand rôle dans toutes les sociétés civilisées.

Mais, il est dangereux de se croiser les bras, tant qu'il reste quelque chose à faire. C'est pourquoi, nous considérons le rattachement de la direction des postes et télégraphes au ministère du commerce, comme devant être fécond en résultats impatiemment attendus.

Notre compatriote, M. Pierre Legrand, chargé de cette nouvelle responsabilité, ne faillira pas à sa tâche. Il apportera dans la haute direction de ce service, un esprit moins étroit et moins formaliste, que celui qui dominait sans partage, depuis un an.

Il saura, nous en sommes persuadés, accomplir à la fois les réformes que le public réclame, et apaiser l'agitation factice, mais jusqu'à un certain point fondée, qui s'est manifestée dans le personnel des sous-agents.

La réalisation des vœux des contribuables, n'est pas aussi incompatible qu'on le croit avec les exigences budgétaires. Et l'on peut très bien concilier les nouvelles dépenses nécessitées par les besoins de la société moderne, avec l'élévation équitable des traitements desfacteurs. Le service des postes, comme tant d'autres, est peuplé de sinécures ou d'emplois inutiles. C'est là qu'il faudra frapper tout d'abord.

Mais nous n'avons pas de programme détaillé à tracer à M. Pierre Legrand; car nous comptons sur son énergie, sur son activité et sur son esprit de justice.

A. G. CLAUDE.

LES ÉLECTIONS EN JANVIER

Sept élections doivent avoir lieu pendant le mois de janvier.

Le 6 janvier, élections législatives dans la Somme et dans la Charente Inférieure, pour le remplacement du général Boulanger qui a opté, comme on le sait, pour le département du Nord.

Le 13 janvier, élection sénatoriale dans les côtes du Nord et dans la Corse : siège de M. Duclerc, décédé, pour la Corse, et au département des Côtes-du-Nord, et remplacement en Corse de M. Corsi, sénateur, décédé.

Le 27 janvier, élection sénatoriale dans la Creuse par suite du décès de M. Rampont; élection législative dans la Côte-d'Or, en remplacement de M. Dubois, décédé, enfin, élection législative dans la Seine, en remplacement de M. Hude, décédé.

CONSEIL MUNICIPAL DE PARIS

LE MONUMENT DE LA RÉVOLUTION

Séance du 31 décembre 1888

Adoption d'une proposition de M. Depasse tendant à l'ouverture d'un concours municipal pour l'inauguration d'un monument commémoratif de la Révolution Française.

M. Depasse. — Messieurs, on nous avait donné, il y a quelques semaines, l'espoir que la Chambre ne se séparerait pas sans avoir adopté le projet de loi relatif au monument de la Révolution française, suivant les conclusions du rapport de M. Mésureur.

Vous avez à ce moment émis le vœu que le Parlement voulût bien ne pas se séparer sans avoir adopté ce projet.

Cependant la session est close : la loi n'a pas été votée, rien n'a été fait.

M. Emile Richard. — Absolument rien.

M. Depasse. — Le Conseil municipal de Paris avait pourtant, dès 1887, inscrit au chap. 5, art. 36 bis, un crédit de 30.000 fr. pour frais d'étude relatifs à ce monument commémoratif de la Révolution française.

Nous avons le droit d'employer cette somme à l'ouverture du concours; nous ne pouvons plus attendre davantage.

Je viens vous proposer de charger votre 4e commission de faire cette étude et d'ouvrir ce concours. (Très bien ! très bien !)

Et c'est pourquoi j'ai l'honneur de déposer la proposition suivante :

« Le Conseil

« Décide :

« La 4e commission est invitée à présenter, au début de la prochaine session, un projet relatif au concours à ouvrir entre tous les artistes français pour le monument de la Révolution française.

« Signé : Hector Depasse. »

Je demande l'urgence.

M. Emile Richard, président de la 4e commission. — J'accepte la proposition et j'appuie la demande d'urgence.

L'urgence est mise aux voix et prononcée.

La proposition est également mise aux voix et adoptée.

LA PRÉSIDENCE DE LA CHAMBRE

Candidature de MM. Clémenceau et Andrieux

Il est certain aujourd'hui que M. Clémenceau sera candidat dans le prochain à la présidence de la Chambre.

Si M. Andrieux brigue aussi la succession de M. Méline, il y aura certainement deux tours de scrutin au moins.

HOMMAGE DES ÉTUDIANTS à M. Carnot

A l'occasion de la nouvelle année, le comité, nommé par les étudiants à la rentrée des Facultés, a envoyé au président de la République l'adresse suivante :

Monsieur le président,

Il y a un siècle, votre glorieux aïeul défendait la liberté et sauvait la patrie. Aujourd'hui que la liberté est encore une fois menacée, la jeunesse des Ecoles vous envoie l'hommage de son dévouement et de son respect. La liberté que nos pères nous ont conquise, nous ne la laisserons pas périr et à l'aurore de cette année 1889, où la France va célébrer le centenaire de la Révolution, nous tenons à affirmer notre foi en la République, dont nous saluons en vous le représentant.

Le Comité antiboulangiste des Etudiants.

ÉLECTION DE LA COTE-D'OR

Convocation des électeurs

Les électeurs du département de la Côte d'Or sont convoqués pour le 27 janvier à l'effet d'élire un député en remplacement de M. Dubois, décédé.

VICTOIRE DU CANON FRANÇAIS

Une nouvelle victoire pour les canons français.

On vient de faire des expériences comparatives au polygone de Campo-Grandes (Brésil); entre diverses pièces du système de Bange et du système Krupp.

D'après l'*Etoile du Sud*, de Rio de Janeiro, le tir aurait montré une fois de plus la supériorité des pièces françaises, surtout quant à la précision et à la pénétration du projectile.

LA TRIPLE ALLIANCE

Difficultés entre l'Italie et l'Allemagne

Le *Figaro* annonce une grande nouvelle qu'il importe d'accueillir avec réserve. Il y a quelque temps, dit-il, le gouvernement allemand aurait engagé des pourparlers avec l'Italie pour la décider à élever un camp retranché sur la frontière française, entre Vintimille et Gênes.

Le gouvernement italien, effrayé de cette initiative périlleuse, aurait adressé à Berlin des représentations s'appuyant d'un côté sur la situation financière de l'Italie, de l'autre sur l'émotion que produirait en France cette mesure extraordinaire.

La Consulta aurait été jusqu'à dire que l'établissement d'un camp retranché à Vintimille, équivaut à une déclaration de guerre à la France. M. Crispi serait donc disposé à résister à la pression venue de Berlin, mais on prétend que sur ce point, M. Crispi n'est pas appuyé par tous ses collègues et qu'il ne serait pas soutenu par le Roi; on ajoute même que l'hostilité que le cabinet semble témoigner ces jours ci, à M. Crispi, aurait son origine dans l'attitude prise par le chef du cabinet italien dans cet incident.

L'ÉLECTION DE PARIS

Convocation des électeurs

Le *Journal Officiel* a publié hier matin, le décret de convocation des électeurs du département de la Seine pour le 27 janvier, à l'effet d'élire un député en remplacement de M. Hude, décédé.

La date du Congrès

Suivant toute apparence, le congrès électoral dans l'ensemble sera choisi le conseil républicain de la Seine sera convoqué pour le dimanche 6 janvier.

Au cas où cette date ne pourrait pas être choisie, le congrès devrait sans doute être reporté au dimanche suivant, à cause de la difficulté de prendre un jour de la semaine pour les délégués de la banlieue.

L'opinion dominante est que les comités ont été avisés en temps utile et qu'ils pourront désigner leurs délégués d'ici dimanche.

Ce congrès se composera de 300 membres environ.

Les possibilistes

Le parti ouvrier est assez divisé sur la question de la candidature unique. Leur journal s'est prononcé en ce sens, tandis que les conseillers municipaux possibilistes ont tenu à réserver leur liberté d'action. Une réunion générale de ce parti aura lieu vendredi soir, à l'effet d'arrêter une ligne de conduite à cet égard. Jusqu'à présent les différents comités locaux appelés à se prononcer là-dessus ont affirmé leurs préférences pour la candidature unique. Dans l'hypothèse où cette manière de voir serait partagée par le comité central du parti ouvrier, les délégués possibilistes prendraient sans doute part au congrès républicain anti boulangiste.

La candidature de M. Jacques

Il est difficile de prévoir l'issue du congrès; les différents éléments qui le composent, paraissent très décidés à ne se livrer à des prévisions certaines. Mais, d'après les nouvelles qui parviennent des comités, une des candidatures qui ont le plus gagné de terrain dans ces derniers jours, est celle de M. Jacques, président du conseil général. Même à l'Hôtel de Ville, où les noms de M. Hovelacque, de M. Darlot et de M. Vacquerie ont été cités, c'est le président du conseil général qui a l'air de tenir la corde. Si l'on tient compte, en outre, des sympathies non douteuses de la banlieue pour cette candidature, le nom de M. Jacques est en ce moment en bonne place par rapport à ses concurrents.

Mais tout cela, naturellement, n'a qu'une valeur approximative, et il serait quelque peu téméraire de prévoir avec une complète assurance le résultat du congrès.

Les comités impérialistes

Quant aux comités impérialistes de la Seine, ils se réuniront cependant demain, vendredi, sous la présidence de M. le général du Barail.

Mais il ne fait pas doute que de ce côté, il y aura unanimité pour adopter la candidature du général Boulanger.

LE BONIMENT DE BOULANGE

Paris, 3 janvier.

On commence à placarder à profusion sur les murs de Paris le boniment suivant :

Election législative du 27 janvier

Electeurs de la Seine,

Les parlementaires qui ont tout fait pour me rendre éligible sont aujourd'hui affolés à l'idée de me voir élu.

Mon épée les inquiétait, ils me l'ont retirée et les voilà plus inquiets qu'à l'époque où je la portais encore.

En réalité, ce n'est pas de moi qu'ils ont peur, c'est du suffrage universel, dont les jugements réitérés indignent du dégoût qu'inspire au pays l'état d'abâtardissement où leur incapacité, leurs bassesses, intrigues et leurs discussions fastidieuses ont réduit la République.

Il leur est en effet plus commode de me rendre responsable du discrédit où ils sont tombés que de l'attribuer à leur égoïsme et à leur indifférence pour les intérêts et les souffrances du peuple.

Pour ne pas être obligé de s'accuser eux-mêmes, c'est moi qu'ils accusent et me prêtant les plus invraisemblables projets dictatoriaux : car on m'a renversé comme ministre sous prétexte que j'étais trop guerrier et on me représente comme cardi sous prétexte que je suis la dictature.

La dictature, n'est-ce pas nous qui l'avons subie sous toutes les formes ?

Je propose-t-on pas tous les jours d'inventer des lois d'exception pour mes électeurs et pour moi ?

Si la pensée de jouer au dictateur avait pu me venir, il me semble que c'eut été quand j'avais, en qualité de ministre de la guerre, toute l'armée dans la main.

Bien dans mon attitude a-t-il pu alors justifier ce soupçon ?

Non, j'ai accepté les sympathies de tous sans songer à voler la popularité de personne.

Qu'y a-t-il de dictatorial dans un programme qui réclame une révision constitutionnelle par le système le plus démocratique, c'est-à-dire au moyen d'une Constituante où chaque député aura toute faculté de défendre et de faire prévaloir ses opinions ?

Les chefs du parti républicain s'étaient fondés sur mon républicanisme pour m'ouvrir les portes du ministère. En quoi ai je pu donc depuis lors démériter de la République ?

Qu'on me cite un seul acte, une seule profession de foi, où je ne l'aie pas nettement affirmé.

Mais je veux, comme la France veut aussi, une République composée d'autre chose qu'une réunion d'ambitious et de cupidités.

Que pouvons nous espérer de gens qui, après s'être de leur propre aveu trompés depuis quinze ans, osent se présenter à vous, en vous redemandant votre confiance ?

Electeurs de la Seine,

La France a aujourd'hui soif de justice, de droiture et de désintéressement.

Tenter, avec vous, de l'arracher au gaspillage qui l'épuise et aux compétitions qui l'avilissent, c'est pour moi la servir encore.

La patrie est notre patrimoine à tous ; vous l'empêcherez de devenir une proie pour quelques uns.

Vive la France !

Vive la République !

Général BOULANGER

Paris, le 3 janvier 1889.

Vu, le candidat :

Général Boulanger.

PROTÉGÉ DE CASSAGNAC

Quelques journaux royalistes, avant d'engager leurs amis à donner leur voix à M. Boulanger ont demandé des gages à ce dernier.

M. de Cassagnac traite dans l'*Autorité* aujourd'hui ce point délicat.

Le député du Gers ne comprend pas bien la nécessité de demander des gages à M. Boulanger. Il ne s'agit pas, en effet, pour le moment, de constituer un gouvernement avec lui. Quel service demande-t-on au boulangisme en échange des voix impérialistes ou royalistes ? — Un seul, répond M. de Cassagnac :

Obtenir la défaite, la confusion, l'écrasement de ses adversaires, mais ne trouvez-vous donc pas que ce soit déjà un résultat désirable ?

N'y aurait-il que cela, que je ne demanderais pas davantage.

Et pour le moment, dans la candidature du général Boulanger à Paris, je ne vois pas et je ne veux pas voir autre chose.

C'est toujours, comme on le voit, la théorie du « trou ». — On M. Boulanger aura passé, passera bien un prétendant.

Expérience curieuse

Un journal royaliste et clérical, le *Nouvelliste de Bordeaux* a entrepris une curieuse expérience.

Ce journal a posé à ses lecteurs la question suivante : « Que feriez vous si vous étiez électeur à Paris le 27 janvier prochain ? » Les 450 premières réponses à cet intéressant plébiscite reçues les deux premiers jours accusent les résultats suivants :

Soixante-dix-neuf lecteurs ont affirmé la nécessité d'opposer un candidat *nettement royaliste* au général Boulanger, qui est, à leurs yeux le vénéré ennemi.

Quarante sept ont fait la réponse suivante : « *A défaut de candidat conservateur*, je voterais pour le général Boulanger par haine de la République. »

Quatre personnes ont déclaré qu'elles donneraient leurs voix au candidat républicain plutôt qu'au général.

Enfin, une seule a dit : « Je déposerai dans l'urne un bulletin blanc. »

NOS DÉPÊCHES

Service spécial télégraphique et téléphonique de l'Avenir de Roubaix-Tourcoing

CONSEIL DES MINISTRES

Paris, 3 janvier.

Le Conseil des Ministres s'est réuni au ministère de l'intérieur, sous la présidence de M. Floquet.

FEUILLETON DE L'*Avenir de Roubaix-Tourcoing* 10

L'AS DE CŒUR

A sa grande surprise, le chevalier, qu'il croyait tapi contre les maisons, se trouva justement à côté de lui, le cou tendu, le sourcil froncé, contemplant la jeune fille avec une émotion visible, et avançant la tête entre deux spectateurs, au risque de se faire remarquer et au mépris de ses propres recommandations.

— En vérité, pensa Horn, on jurerait qu'il est amoureux de cette petite.

Cependant la reine de beauté et le roi de l'agio se reconnaissaient présémptoirement à deux pas du comte et de son compagnon. Sans se déconcerter en présence de cette majesté Mississipienne, la fillette fit sa plus belle révérence d'un geste gracieux et preste, planta son bouquet à la boutonnière de Law.

Le gaillard Ecossais s'arrêta et attacha sur cette délicieuse figure son regard de flamme, ce regard qui dompta les cruelles ce regard que Dubois ne put jamais soutenir en face, et qui fit parfois baisser les yeux au Régent lui-même. Le troupeau servile des courtisans attendait respectueusement, prêt à se jeter aux pieds de la bouquetière, où à lui rire au nez, selon qu'il plairait au maître de l'accueillir ou de la repousser.

— Comment vous nommez-vous, mon enfant ? demanda Law de sa voix harmonieuse et grave.

— Violette, mon beau monsieur, répondit la jeune fille en souriant qui mit à découvert une double rangée de perles.

— Comme vos fleurs alors.

— Comme mes fleurs. J'aimais déjà les violettes quand j'étais toute petite : c'est à cause de cela qu'on m'a donné leur nom, et je n'en vendrai jamais d'autres.

En effet, le panier qu'elle portait au bras, ne contenait que des violettes.

Law y mit la main, prit un fleur, la respira un instant et dit en baissant le ton :

— Si tu veux, petite, m'apporter le reste à l'hôtel de la Compagnie des Indes, où je demeurais du ce pas, je mettrai un rouleau d'or à la place de chacun de tes bouquets.

— Excusez moi, monsieur, mes violettes ne valent pas si cher, et je n'ai point affaire à la Compagnie des Indes, riposta vivement la bouquetière.

Et, se lançant de côté par un saut gracieux comme le bond d'une gazelle, elle s'effaça pour laisser passer le grand financier et son cortège.

Law, peu habitué au refus, resta un instant tout surpris de celui-là, mais il se remit bien vite, et se contenta de menacer gaiement du doigt la farouche grisette, tout en continuant son chemin.

Le comte remarqua cependant qu'un homme de son entourage lui dit à l'oreille quelques mots auxquels il répondit par un signe de consentement. Un instant plus tard, il observa aussi que ce personnage, d'assez piètre mine, se détachait du groupe de l'escorte, et se glissait dans la foule, pendant que Law poursuivait sa marche triomphale vers l'hôtel où il s'en allait tenir conseil.

En ce moment, il sentit qu'on le tirait par la manche, et il entendit la voix très émue du chevalier murmurer ces mots :

— Puis-je compter sur vous pour m'aider à parer à un danger immédiat ?

— Sans doute, dit le comte sur la même ton. Je suis tout à vous, mais quel est donc le danger qui vous menace ?

— Il ne s'agit pas précisément de moi, mais de quelqu'un qui m'intéresse fort, répondit du Terne avec une vivacité singulière.

— Bon ! j'y suis. Il me semble, chevalier, que vous dérogez un peu en vous faisant le champion de cette petite fille, mais, sur ma parole, elle vaut la peine qu'on prenne sa défense, et, à nous deux, nous viendrons bien à bout de tous ces drôles qui la serrent de près.

— Merci, monsieur le comte, dit le chevalier avec une émotion contenue. Je n'oublierai jamais le service que vous allez me rendre.

Pendant que ce bref dialogue s'échangeait entre les deux nouveaux amis, Law disparaissait sous le porché de l'hôtel de la Compagnie des Indes, laissant ses courtisans se morfondre devant la facade de ce sanctuaire privilégié.

Le gros du troupeau s'arrêta sur le seuil et y resta planté, les yeux en l'air et la bouche béante, comme si les actions du Mississipi avaient dû tomber du ciel, à l'instar de la manne qui nourrit jadis les Hébreux dans le désert. D'autres, et ce n'étaient pas les plus mal avisés, se mirent incontinent à entourer la bouquetière que le malheureux Horn avait un regard et même de quelque chose de plus.

Après s'être dérobée aux galanteries un peu trop accentuées du tout puissant M. Law, l'enfant avait poursuivi son chemin en sens inverse du cortège, essayant de remonter le courant de la foule, tout en offrant pour six livres au premier venu les fleurs que l'Ecossais millionnaire avait voulu lui payer trop cher. Si grand que fût l'écart entre le prix qu'elle demandait de ses violettes et celui que le roi des financiers venait de lui en offrir, elle était fait encore une spéculation, si elle avait voulu écouter les propositions qui lui arrivaient de toute parts

— Petite, je me recommande à toi, lui souffla un grand diable de porte-épée, qu'avait la mine d'un hobereau de province. Toi de gentilhomme, je l'achèterai un déshabillé de soie et une engageante couleur de feu, si tu peux obtenir de M. Law qu'il accorde cents actions au pair, à moi, Sigismond Aldabert, baron de la Carcandière, noble Poitevin...

— Votre servante, monsieur le baron, répondit Violette avec une belle révérence. Je n'obtiendrai rien de M. Law, car je ne demanderai rien.

— Ma charmante, disait à l'autre oreille de la jeune fille un gros traitant tout galonné d'or et tout bouffi d'orgueil et de sottise, cent louis pour toi si tu veux me permettre de t'accompagner seulement jusqu'à l'antichambre de M. Law, quand tu entreras tout à l'heure dans l'hôtel de la Compagnie, par la porte dérobée.

— Gardez vos cent louis, monsieur le Mississipien, ripostait la bouquetière ; je ne suis point curieuse d'aller aux Indes et je n'entrerai dans l'hôtel ni par la petite porte, ni par la grande.

Et, sans se déconcerter, elle allait son chemin le nez au vent, l'œil au guet, le sourire aux lèvres, jouant des coudes et de la main quand les solliciteurs devenaient trop pressants.

Cependant les drôles ne se décourageaient point et la foule qui se pressait autour de la petite marchande de fleurs ne faisait qu'augmenter.

Le chevalier du Terne avait saisi le bras du comte de Horn, pour mieux s'assurer de son appui dans l'entreprise qu'il méditait, et, l'entraînant à sa suite, il cherchait à percer les groupes de curieux et d'intéressés. Cette manœuvre n'était évidemment d'autre fut que de se rapprocher de Violette, afin d'être à portée de la secourir en cas de besoin.

Horn, qui ne voyait pas trop quels dangers pouvait courir en faisant son métier cette accorte grisette, s'étonnait un peu du beau zèle que son ami déployait pour la protéger et ne pouvait s'empêcher de trouver assez mal placées ces allures de chevalier errant dédiées à une Dulcinée de carrefour. Mais, comme du Terne lui inspirait déjà une très-vive sympathie et qu'il comptait en faire son compagnon et son confident, il n'avait garde de lui marchander son appui.

Ils étaient parvenus avec beaucoup de peine à s'insinuer à travers la masse compacte du cortège improvisé qui suivait la bouquetière, et ils allaient arriver à l'exorter de près, lorsqu'un mouvement singulier se produisit dans la foule. Elle se mit à refluer de leur côté et, comme en ce moude il n'y a point d'effet sans cause, ils supposèrent que ce changement de direction était dû à une poussée venue du côté opposé.

Il ne fallait point songer à résister au courant qui venait de s'établir si subitement. Les deux amis se laissèrent donc aller, et se bornant à se maintenir de leur mieux au rang qu'ils avaient conquis, et ils ne tardèrent guère à s'apercevoir que cette marée humaine les chassait vers l'entrée d'une ruelle qui débouchait justement à cet endroit dans la rue Quincampoix.

Un pareil impulsion donnée à ce public de trafiquants de papier pour lui faire ainsi abandonner la voie sacrée de l'agio ? C'est ce que du Terne ne démêlait pas encore, quoiqu'il soupçonnât déjà qu'il y avait là-dessous l'exécution d'un mauvais dessein contre Violette. Horn comprenait encore moins et mieux il se sentait froissé par des manants, lui, comte, fils de prince, et, il s'en flattait, aimé d'une marquise, et tout cela pour les beaux yeux d'une petite marchande de violettes.

A force de se débattre et de s'élever au-dessus de ses voisins en leur marchant sur les pieds et en s'appuyant sur leurs épaules, le chevalier finit par dominer les groupes et il lui suffit d'un coup d'œil pour deviner la cause de ce reflux. Au lieu des solliciteurs qui, tout à l'heure encore, entouraient Violette, trois ou quatre qui dans de vilaines apparence la serraient de près, et l'un d'eux que du Terne reconnut fort bien l'entourait même de ses bras et semblait, de la voix et du geste, la presser d'avancer. Cet homme était celui qui avait parlé bas à Law après le refus de la bouquetière, et qui très-vraisemblablement lui avait offert d'approvisoner cette petite sauvage.

Au fond de la ruelle où, en ce moment, le drôle la poussait, s'élevaient les communs de l'hôtel de la Compagnie des Indes. C'était par là qu'étaient reçus chez M. Law les favoris et surtout les favorites qui jouissaient des petites entrées chez sa majesté Mississipienne.

Plus de doute ! le misérable agent du tout-puissant financier, aidé de quelques coquins de son espèce, manœuvrait de façon à entraîner la pauvre enfant dans un piège odieux, et la foule inconsciente favorisait, par son empressement stupide, l'enlèvement de la bouquetière. Pas une minute à perdre si on voulait la sauver, car la porte ouverte n'était pas loin et, si on la laissait se refermer sur la jeune fille, c'était le siège de l'hôtel à entreprendre, avec bien peu de chances de succès.

Du Terne était décidé à ne pas permettre que ce rapt abominable s'accomplît, et pourtant il hésitait encore à recourir à la violence pour l'empêcher. Non qu'il craignit d'exposer sa personne dans une bagarre dangereuse, mais parce qu'il sentait fort bien que sa situation de conspirateur en interdisait le cas de compromettre pour une cause qui n'intéressait que son cœur. Le Jonquière lui avait fait à ce sujet les recommandations les plus formelles, pendant qu'il chercherait un moyen de délivrer la jeune fille, sans commettre trop d'imprudences, un ex parti, qui lui fit oublier à l'instant même toute ses résolutions de sagesse.

— Au secours ! appelait la voix émue de Violette.

— A moi, comte ! dit entre ses dents du Terne.

Et, sans même se retourner pour voir si son compagnon se disposait à lui prêter main forte, il écarta de deux coups de poing vigoureusement appliqués ses deux voisins plus approchés et se rua tête baissée, sur le groupe qui entourait la bouquetière. Le comte n'était pas homme à rester les bras croisés pendant qu'on livrait bataille à côté de lui et il se jeta dans la mêlée, pour le moins avec autant d'ardeur que le chevalier.

(A suivre) Fortuné DU BOISGOBEY.